

MAIRIE DE

36230 ST DENIS DE JOUHET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2016

Le conseil municipal s'est réuni le dix sept juin deux mille seize à 20 H 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Bruno SIMON, maire.

Etaient présents : Mmes MM SIMON, DENIS, ROBERT, CHAUSSE, LABESSE, BOUQUIN, MENET, CHIAPPE, BERGER, DUVIGNAC

Absent(s) excusé(s) : M PERRIN donne pouvoir à M SIMON

Secrétaire : Mme DENIS

Ordre du jour :

- RENOUELEMENT ET EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE CLUIS-MOUHERS
- RENDU DE L'AUDIT ECLAIRAGE PUBLIC
- BAIL DESSERTE DE CARBURANTS
- HRPA : CHOIX TECHNIQUE
- BORNE RECHARGEABLE ELECTRIQUE
- DUREE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE ET LE COLUMBARIUM ET TARIFS DU COLUMBARIUM
- AVENANT CONTRAT CDI
- QUESTIONS DIVERSES

RENOUELEMENT ET EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE CLUIS

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande faite par la société CARRIERES DE CLUIS en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation de sa carrière.

AUDIT ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir pris connaissance du diagnostic établi par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre, le conseil municipal décide de signer une convention avec cet organisme pour une assistance en matière d'éclairage public. Le conseil envisage de consacrer la somme de 35 000 € par an afin de renouveler l'éclairage public et ainsi faire des économies d'énergie.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA DESSERTE DE CARBURANTS

Ce bail va être renouvelé et une réduction de 50% du loyer mensuel va être accordée pour 6 mois.

HABITAT REGROUPE POUR PERSONNES AGEES

Le conseil autorise le maire à signer avec l'OPHAC de l'Indre une convention d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour ce projet.

CREATION D'UN PARKING PRES DE LA SALLE DES FETES

Le conseil choisi l'entreprise qui effectuera ces travaux

BORNE DE RECHARGE

Le conseil valide le projet de la pose d'une borne de recharge électrique pour véhicules qui sera installée face à la salle des fêtes.

AVENANT A UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

Le conseil autorise le maire à signer un avenant au contrat à durée indéterminée d'un agent suite à un décret du 29.12.2015 modifiant ces contrats.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Suite à la signature d'une convention avec l'association de gestion et de régulation des prédateurs de l'Indre, le conseil décide de lui attribuer une subvention de 200 € afin de rémunérer les piégeurs de la commune participant à l'opération de lutte contre les ragondins et rats musqués.

DIVERS

Le conseil décide le remplacement des portes de la salle des fêtes.

Fait à Saint Denis de Jouhet

le 24 juin 2016

Le Maire

Bruno SIMON